

■ **Fondation patronale de prévoyance en faveur du personnel religieux de la Société anonyme de la Colline-Champel**, à Genève (FOSC du 24.06.1991, p. 2743).
Les pouvoirs de Perruchoud Willy, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés. Herzog Maria-Johanna, nommée secrétaire, continue à signer collectivement à deux. Suter Georges, de Muotathal, à Prangins, membre du conseil, signe collectivement à deux.
Journal no 3350 du 19.03.2003
(00919056 / CH-660.0.387.982-9)